



Label Ville sportive

En 2023, pour la première fois, la ville s'est portée candidate, dans la catégorie ville de 6 000 à 10 000 habitants, pour être labellisée « Ville sportive ».

Beaufort-en-Anjou a été récompensée par l'obtention de 3 flammes sur 5. Une distinction qui montre l'investissement de la ville au service du sport, par son soutien financier, la qualité de ses infrastructures et la valeur de son tissu associatif sportif, toutes disciplines confondues.

Ce label a été remis aux élus, par les membres du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS), des Pays de la Loire samedi 9 mars 2024 lors de la cérémonie officielle à la Ferté-Bernard. Il est décerné pour 4 années.

Depuis 2011, Le Comité Régional Olympique et Sportif des Pays de la Loire organise, en collaboration avec les Comités Départementaux Olympiques et Sportifs (CDOS), un label « Ville Sportive » pour les communes de la région des Pays de la Loire.

Ce label, attaché au symbole de la Flamme Olympique, récompense les actions menées par les collectivités territoriales en faveur du sport et de l'activité physique. L

Cette labellisation répond à plusieurs objectifs :

- Valoriser l'investissement des collectivités territoriales œuvrant de manière significative au développement du sport (équipements, soutien aux associations, animation territoriale...)
- Renforcer la dynamique associative et amplifier les relations entre les clubs et les services municipaux (communication, formation, mise à disposition des équipements...)
- Encourager et valoriser le bénévolat et l'engagement au service du sport.



CATÉGORIE 3
Entre 6 001 et 10 000 habitants

BASSE GOULAINNE (44)		SAINT GILLES CROIX DE VIE (85)	
BEAUFORT EN ANJOU (49) ..		SAINT JEAN DE MONTS (85)	
GENNES VAL DE LOIRE (49) .		SAINT BERTHEVIN (53)	
LA MONTAGNE (44)		SAINT PHILBERT DE GRAND LIEU (44) .	
LONGUÉ JUMELLES (49)		SUCÉ SUR ERDRE (44)	
LYS HAUT LAYON (49)		VALLET (44)	
MONTREUIL JUIGNÉ (49)		VIGNEUX DE BRETAGNE (44)	

Source : [Comité National Olympique et Sportif du Maine-et-Loire](#).